

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport financier 2023 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), la présentation annuelle du compte administratif permet au Conseil régional de rendre compte de sa situation financière en cinq parties.

La première partie détaille la situation financière de la Région. Elle met en lumière l'impact de la crise énergétique et des tensions inflationnistes sur les principales composantes du budget. Le contexte macro-économique a fortement affecté bon nombre de dépenses supportées, qu'il s'agisse de celles liées aux transports, aux lycées, aux dépenses de personnel ou à la charge d'intérêts. Côté ressources, si les principales recettes ont bénéficié des tensions inflationnistes, leur évolution globale s'est avérée toutefois moins dynamique qu'escomptée.

La deuxième partie du rapport est consacrée à la présentation des résultats comptables ainsi qu'à l'approbation des comptes. Lors de l'exercice 2023, la Région a enregistré un résultat cumulé de 47,52 M€.

La troisième partie concerne l'analyse du bilan comptable. Elle permet de visualiser de manière pédagogique les actifs et passifs de la collectivité.

La quatrième partie porte sur le bilan de la gestion pluriannuelle.

La cinquième partie rend compte des opérations d'emprunts et de gestion de la dette sur l'exercice écoulé.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans le prolongement des exercices 2020-2022, le Conseil régional a encore dû faire face, en 2023, à un contexte macro-économique difficile, marqué notamment par les effets de la crise énergétique, la montée des tensions inflationnistes ainsi que la persistance de taux d'intérêts élevés.

Le CESER apprécie la qualité et clarté du rapport financier 2023, dont la présentation permet d'apporter l'éclairage d'ensemble attendu sur la situation financière de la Région, les moyens déployés au service des politiques régionales mises en œuvre ainsi que les éventuels ajustements effectués du fait de choix opérés ou de contraintes rencontrées.

2.1. Concernant l'évolution de la situation financière

Les dépenses

Malgré l'impact de la crise énergétique et des tensions inflationnistes sur les finances régionales, le CESER constate un certain infléchissement du trend haussier des dépenses. Le montant de ces dernières a en effet augmenté de 3,8 % en 2023 (+ 2,5 % hors fonds européens), soit un rythme sensiblement inférieur à celui enregistré en 2022 (+ 6,2 % et 4 % respectivement). La dépense globale s'est finalement élevée à 1,737 Md€.

Le CESER note que cette évolution intervient alors même que, avec l'arrivée à terme prochaine de nombreux programmes, la bonne dynamique de décaissement des fonds européens se poursuit (+ 19 % en 2023, soit 9 % des dépenses globales en 2023, contre 8 % en 2022), et ce tant en matière de fonctionnement que d'investissements.

Au-delà de la dynamique d'ensemble, le CESER relève que l'écart de dynamique entre les deux composantes de la dépense globale a provoqué une très légère déformation de la structure de cette dernière. Ainsi, du fait de leur faible croissance (+ 1,4 % et - 1,4 % hors fonds européens) et surtout d'un taux de réalisation en baisse sensible d'une année sur l'autre (79 % contre 85 % en 2022, soit le taux le plus bas enregistré depuis 2017), les dépenses d'investissements ont vu leur poids relatif au sein de la dépense globale baisser d'un point (37 %).

Le CESER s'étonne du niveau très bas de ce taux, surtout au regard du mur d'investissements régulièrement évoqué et dont la construction progressive doit permettre d'agir au service des transitions en cours. Il regrette le faible éclairage apporté sur ce point important. La présentation détaillée des missions, fort intéressante en elle-même, manque en effet parfois de données chiffrées, ne permettant pas ainsi toujours de comprendre les principales raisons à l'origine de l'écart constaté entre le réalisé et l'ambition initiale affichée. Ce constat vaut par exemple pour les missions « Emploi, formation et orientation professionnel », « Transition écologique et climatique » et « Europe et international » qui affichent des taux de réalisation de respectivement 46,4 % ; 47,5 % et 60 %. Le CESER rappelle d'ailleurs que ce constat avait déjà été fait l'an dernier pour la mission « Transition écologique et climatique ».

D'une manière générale, le CESER relève l'impact provoqué par la réalisation – ou non – de dépenses liées à de gros projets engagés par le Conseil régional (pas de décaissement par exemple en 2023 au titre du plan fibre (BTHD) ou du port de Brest (contre 27 M€ en 2022)) et formule le souhait d'une mise en perspective du réalisé annuel en lien avec la dynamique d'exécution du Plan pluriannuel d'investissements (PPI). Cette contextualisation permettait de mieux apprécier les dynamiques propres à chaque exercice.

Le CESER apprécie que la présentation du rapport financier permette une bonne mise en valeur de l'importance et de la régularité des efforts déployés par le Conseil régional pour veiller à la préservation de son patrimoine (lycées, infrastructures portuaires notamment), développer les mobilités (équipements ferroviaires, dessertes des îles, approche multimodale), assurer la cohésion territoriale et sociale (avec une hausse de l'enveloppe dédiée au dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ») ainsi que la qualité de vie et le rayonnement de la Bretagne (avec de nombreuses actions menées en faveur des langues et de la culture régionales, du sport ou du tourisme).

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles ont continué d'être affectées par la crise énergétique et les tensions inflationnistes. Leur montant a augmenté au même rythme qu'en 2022, soit + 5,4 % (+ 4,8 % hors fonds européens). Dans un contexte difficile, le CESER souligne les mesures prises par le Conseil régional en faveur des transports, des lycées ainsi que des agents pour soutenir leur pouvoir d'achat. Au global, le taux de réalisation desdites dépenses a crû de deux points (95 %) et se situe à un niveau satisfaisant.

Les recettes

Quelques peu dopées par l'accélération du décaissement de fonds européens (+ 19 %) liée à des fins de programmes, les recettes de fonctionnement (1,406 Md€) ont augmenté de 2,9 % en 2023. Au-delà de cette tendance globale, le CESER relève surtout l'écart de dynamique entre recettes (2,9 %) et dépenses (5,4 %) de même nature, notamment dans leur composante courante (+ 2,4 % et + 4,8 % respectivement, hors fonds européens).

L'évolution globale ainsi constatée masque par ailleurs des variations assez différenciées d'une année sur l'autre des principales composantes du pool de ressources de la Région (dotations de l'Etat : + 20 % ; recettes fiscales sans pouvoir de taux : + 2,9 % ; ressources fiscales régionales avec pouvoir de taux : + 3,7 % ; autres produits de fonctionnement courant : - 11 % ; fonds de gestion des crédits européens : + 19 %).

Le CESER constate la faible marge de manœuvre dont dispose le Conseil régional en matière fiscale, avec peu de leviers à sa main et une forte dépendance à des recettes (re)versées par l'Etat (- 27 M€ au titre du PRIC en 2023 par exemple) qui s'avèrent, pour beaucoup (la TVA notamment), assez sensibles à l'évolution de la conjoncture économique. A titre illustratif, le CESER relève que le taux de réalisation de recettes fiscales sans pouvoir de taux (69 % du total des recettes de fonctionnement) ne s'est élevé qu'à 98,3 % du fait d'une moindre dynamique qu'escomptée des ressources liées à la TVA, générant ainsi un écart de rentrées fiscales de 17 M€ par rapport aux projections budgétaires effectuées. Le CESER ne peut donc qu'encourager le Conseil régional à continuer de faire preuve d'une certaine prudence dans ses projections budgétaires en matière de recettes.

La situation financière

Le CESER apprécie la bonne qualité de la situation financière de la Région qui extériorise des indicateurs de gestion satisfaisants.

Grâce à une bonne maîtrise de son fonctionnement, le Conseil régional est parvenu à dégager un excédent brut courant de 332 M€, en hausse de 2,9 % par rapport à 2022.

Le CESER relève que l'augmentation sensible de la charge de la dette a pesé sur l'épargne brute extériorisée dont le montant (315 M€) a baissé (- 4,8 %) du fait des intérêts supportés (25 M€) qui ont cru fortement (+ 16 M€, avec un coût moyen de la dette passé de 0,78 % à 1,68 %). Cette hausse a aussi impacté négativement le niveau de l'épargne nette (229 M€) qui recule de 10 points du fait de l'accroissement des remboursements de dettes dont le montant est passé de 77 M€ à 86 M€, avec notamment 10 M€ d'amortissements *in fine* d'emprunts obligataires contractés dès 2014.

Si le taux d'épargne nette baisse de 3 points (17 %), il se maintient à un niveau satisfaisant et se compare avantageusement à la moyenne des Régions françaises (14 %). Il permet d'assurer un autofinancement des investissements à hauteur de 41 %, contre 45 % en 2022.

Pour ce qui concerne le plan d'investissements de la Région, il fait ressortir un besoin de financement réel de 120 M€, identique au montant extériorisé en 2022. Le choix a été fait de recourir intégralement à l'emprunt pour couvrir ce besoin. Au vu du niveau du fonds de roulement (48 M€), le CESER comprend la décision prise par le Conseil régional de ne pas effectuer de ponction sur celui-ci. L'encours de la dette s'accroît finalement légèrement (+ 2,4 %, soit 34 M€), avec un stock s'élevant fin 2023 à 1,456 M€.

Fort d'une assise financière solide et d'indicateurs de gestion de bonne qualité, même s'ils se dégradent très légèrement en 2023, le Conseil régional dispose des moyens lui permettant de faire face à ses engagements financiers. Il possède en effet une capacité de remboursement (33 %) ainsi que de désendettement (4,6 ans pour un seuil limite de 8 ans fixé par la Banque européenne d'investissement (BEI)) d'un niveau satisfaisant, qui lui offrent encore des marges de manœuvre pour agir.

2.2. Concernant la constitution des résultats

L'exercice 2023 extériorise un résultat cumulé de 47,5 M€ qui découle d'un excédent de fonctionnement de 48,3 M€ et d'un déficit d'investissements de 0,8 M€.

Le CESER souligne que la DM n°2 au budget 2024 intègre une proposition de report dudit résultat ainsi que la régularisation de l'écart de résultat constaté (3,3 M€) entre le compte administratif et celui de gestion qui correspond à la prise en compte des écritures liées à la fin de concession du port de Lorient.

2.3. Concernant le bilan comptable 2023

Le CESER constate positivement que le Conseil régional peut s'appuyer sur la solidité de son bilan que l'exercice 2023 a conforté.

Avec une évolution globale de + 2,1 % (5,808 Md€), son passif est quasiment intégralement constitué de capitaux permanents (98,5 %). Le montant de ces derniers a continué de croître du fait du renforcement des capitaux propres (+ 2,8 %) qui représentent 73 % du global ainsi que de la légère augmentation des dettes à long terme (+ 2,7 %).

Le CESER apprécie que la qualité des grands équilibres se maintienne, avec notamment un fonds de roulement qui, bien qu'en baisse, s'élève encore à 60 M€.

L'actif porte quant à lui la marque de l'effort d'investissements réalisé, avec des immobilisations corporelles (3,09 Md€) en augmentation (+ 3,2 %) et générant un montant significatif de dotations aux amortissements (371 M€, en hausse de 6,9 %), source importante d'alimentation de la capacité d'autofinancement de la Région.

Le CESER relève l'impact de la conjoncture sur certains postes du bilan, avec :

- à l'actif, la baisse sensible du montant des liquidités (- 37 M€) qui s'explique en grande partie par la dégradation des conditions de marché (forte hausse des taux) qui a conduit le Conseil régional à ne quasiment plus recourir aux billets de trésorerie (- 30 M€, avec un encours ramené à zéro fin 2023) ;
- au passif, des provisions pour risques et charges qui disparaissent quasiment (- 11 M€) du fait de la mise en œuvre effective des mesures prises pour lutter contre les effets de la crise sanitaire.

2.4. Concernant le bilan de la gestion pluriannuelle

Le CESER accueille positivement ce bilan qui donne un éclairage sur la gestion des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE), tant en termes d'affectation que de délais moyens d'extinction de leur stock (mandatement).

Sur la base du rythme moyen de paiement constaté en 2023, le CESER relève un rallongement du délai nécessaire à l'extinction du stock d'AP (2,51 ans vs 2,35 ans en 2022) alors que ce même délai s'améliore légèrement pour les AE, à un peu plus de 6 mois.

2.5. Concernant le compte rendu de l'exécution des opérations d'emprunts et de gestion de la dette

Le rapport met bien en lumière le contexte financier dans lequel la Région a évolué, caractérisé notamment par des taux élevés, tant à court terme qu'à moyen-long terme. Dans cet environnement assez difficile, le CESER apprécie la réactivité du Conseil régional, qui a su faire preuve d'une bonne capacité d'adaptation en faisant bien évoluer, de manière rapide et pertinente, ses modalités d'intervention.

En matière de gestion de trésorerie, le retour en territoire positif des index financiers a conduit à limiter au maximum les excédents qui ne peuvent être rémunérés. Le tirage sur les lignes de trésorerie ouvertes auprès de banques s'est ainsi progressivement substitué à l'émission de titres de créances négociables, devenue moins avantageuse, car moins souple d'utilisation.

Concernant les opérations d'emprunts, le montant global souscrit (120 M€) est rentré facilement dans l'enveloppe autorisée (350 M€). Le Conseil régional a uniquement recouru au compartiment obligataire pour couvrir ses besoins, renforçant ainsi (+ 4 %) le poids relatif de ce mode de financement (62 %). Elle continue parallèlement à bien travailler avec ses partenaires historiques que sont la BEI et la Banque des Territoires qui lui offrent de très bonnes conditions d'intervention tant en termes de prix que de maturité. Une enveloppe de 112 M€ a ainsi été souscrite auprès de la Banque des Territoires afin de permettre le financement futur de rames TER.

Le CESER apprécie la qualité de la gestion active de la dette menée par le Conseil régional. Sous l'effet des nouveaux emprunts souscrits, l'encours de la dette augmente de 2,4 % et s'élève en fin d'exercice à 1,456 Md€. Rapporté à la population, ce montant global correspond (2022) à une dette par habitant de 425 €, chiffre qui se compare avantageusement à la moyenne des régions françaises (484 €). Un travail de qualité a été effectué sur le stock d'emprunts. Il a permis de diminuer sa durée de vie moyenne (ramenée de 8,5 ans à 7,7 ans), d'augmenter de 10 points le poids des taux variables (38 %, avec l'anticipation d'une baisse probable des taux) et de faire disparaître l'encours de produits structurés.

Cette gestion active de la dette a permis d'en limiter le coût moyen (1,69 % en 2023) qui a toutefois sensiblement augmenté (0,78 % en 2022) du fait de l'environnement de taux élevés connu en 2023. Le CESER relève cependant que ce taux moyen d'emprunt de 2022 se compare avantageusement au coût moyen supporté (1,26 %) par l'ensemble des Régions françaises sur la même période.

2.6. Conclusion

L'exercice budgétaire 2023 s'est déroulé dans un environnement macro-économique contraignant, marqué notamment par les conséquences de la crise énergétique, l'importance des tensions inflationnistes et la persistance de taux d'intérêts élevés. Dans ce contexte difficile, le CESER salue la réactivité du Conseil régional qui a su, dans l'ensemble, s'adapter rapidement et apporter des réponses appropriées pour faire face aux difficultés rencontrées.

Le rapport soumis fait ressortir la solidité de la situation financière de la Région qui lui procure un certain degré de manœuvrabilité en termes d'actions, et ce malgré la très légère dégradation du niveau de ses principaux indicateurs de gestion.

Si la Région fonctionne dans l'ensemble de manière satisfaisante au plan financier, le CESER rappelle la nécessité de bien veiller sur l'évolution des dépenses et recettes courantes (hors fonds européens), ce afin d'éviter que l'écart de dynamique constaté en 2023 ne perdure au cours des exercices futurs et vienne ainsi peser sur le bon déroulé du Plan pluriannuel d'investissements (PPI) dont la mise en œuvre s'avère indispensable au vu des enjeux à relever au titre des transitions en cours.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Rapport financier 2023 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5

Céline BONY, Catherine CREACH, Eric LE COURTOIS, Fabrice LERESTIF, Pierrick SIMON (CGT-FO)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

Le Président Chesnais-Girard a choisi de recentrer la session du Conseil régional sur les dossiers nécessaires à court terme pour le fonctionnement de la collectivité c'est pourquoi le travail du CESER de ce jour est aussi dans ce même spectre ce qui correspond aussi à notre volonté.

La CGT interviendra dès lors sur 2 dossiers en lien avec les questions de finances et de budget.

Le troisième acte sera notre contribution au moment d'expression du CESER que nous avons voulu également. Si nous sommes dans cette situation c'est qu'il se passe effectivement quelque chose dans le Pays -et au-delà en Europe- et ce quelque chose est une possible accession au Pouvoir de l'extrême droite en France, ce qui a par ailleurs déjà été « essayé » quoique certaines et certains en disent, c'est le gouvernement Pétainiste de la collaboration. Le Panthéon raisonne encore du nom de Missak et Mélinée Manouchian et puis de nouveaux prodiges des mathématiques mettraient le signe égal partout, ce n'est pas la position de la CGT, ce ne devrait pas être celle du plus grand nombre.

En référence à l'avis sur le rapport financier, que nous voterons, il nous paraît opportun de revenir sur le qualificatif utilisé en conclusion de l'exercice budgétaire 2023 « *d'un environnement macro-économique contraignant* ».

La contrainte n'est peut-être pas la même pour tout le monde et le monde des affaires se porte plutôt bien puisque largement soutenu par la puissance publique. En économie plus que dans d'autres domaines, le vrai est un moment du faux. Le vrai est que nous sommes dans une économie de Marchés mais d'un point de vue de gestion c'est assez faux puisque c'est l'argent public qui soutient le système, socialise les pertes et privatise les profits.

Les collectivités en sont-elles là, elles aussi, pour revenir au bordereau ?

Les collectivités aussi sont principalement dans un soutien passif à un environnement favorable aux affaires ce qui engendre un choix de canaliser les subventions publiques vers le monde de l'entreprise. Ce dernier est pourtant très majoritairement privé et devrait donc agir avec des obligations d'une telle nature.

Le statu quo ne peut plus continuer et encore moins dans la régulation publique qui vise en priorité l'intérêt général. La seule question vraiment pertinente est donc celle-ci : faille-t-il répondre à la demande en s'efforçant de résoudre les insécurités économiques, sociales et environnementales qui se cachent derrière les peurs croissantes dans notre société pour une majeure partie de celle-ci ou, l'unique politique de l'offre reste-t-elle la seule boussole ? Pour les moins jeunes d'entre-nous, c'est-à-dire la quasi-totalité du CESER, la formule du célèbre humoriste français « Coluche » à l'attention du Politique et du Monde des affaires est-elle toujours d'actualité : « dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer ».

Dans l'environnement économique apprécié du rapport financier, la conditionnalité des aides n'est pas pour la CGT un label ou une charte de bonne conduite, c'est une exigence de système.

Nous sommes, comme le CESER, en droit d'avoir des démonstrations concrètes de l'éco-socio conditionnalité des aides publiques à travers une grille d'analyse. A ce titre, cela exige le respect de l'Etat de droit et dans le droit, celui du travail avec les règles associées comme bases minimum. Le bloc constitutionnel français n'est pas ambigu par ailleurs en ce sens et dans les libertés fondamentales du travail, les libertés syndicales sont non négociables. Comment interpréter dès lors l'attitude de divers représentants dont ceux des collectivités à l'égard de militants

syndicaux concernant le conflit de l'hôpital de Carhaix conduisant à des gardes à vue pour avoir manifesté une expression syndicale ? C'est dire ce que cela serait avec une droite extrême, une extrême droite !

Pour la CGT, le changement de cap est bien sûr nécessaire dans le monde économique et il est temps de mettre fin à la domination actuelle du système financier sur l'économie réelle. L'économie réelle bretonne doit être en phase avec son ADN d'origine, transformer les richesses du travail des citoyennes et citoyens en investissements qui sont à la hauteur de leurs besoins.

C'est vrai pour les transports, la santé, l'industrie, les enjeux environnementaux, l'agriculture et l'alimentation, les questions de recherche...

Il faudrait quand même bien se poser la question des origines des crises. La politique d'austérité contre le prix du travail est le premier facteur du cercle infernal de la récession sociale au cœur du chaos. La croissance exponentielle de l'offre aussi. Nous pensons que nous sommes bien aujourd'hui encore à un point de bascule entre l'affrontement des classes sociales ou la régulation et la transformation des logiques des mécanismes économiques.

L'extrême droite fera la même chose qu'elle a fait partout dont ici en France à travers la collaboration. Il nous paraît donc utile de faire appel à la mémoire décidément courte, quand cela arrange, d'une histoire pourtant longue. Les historiens auraient du mal à retrouver, non ce principe, mais cette exacte formule « *plutôt Hitler que le front populaire* » ? Une variante a été publiée par contre - « Plutôt Hitler que Blum » - dans un article paru le 1^{er} octobre 1938 dans la revue *Esprit* d'Emmanuel Mounier rapportant que cela se murmurait à mi-voix d'une fraction de la bourgeoisie française.

Le choix fait est par contre sans appel dans la France de la collaboration par la haute bourgeoisie et le haut patronat, métallurgie en tête. Par pragmatisme selon certains manuels. « Non » ce n'est pas notre avis. Nous ne sommes pas les seuls de cet avis.

Nous concluons dès lors que « Oui » c'est bien d'une pensée politique que les choix économiques se font comme une politique industrielle est bien la résultante d'une stratégie au service d'une organisation.

Dès lors, à travers les leviers financiers du Conseil régional et de ses partenaires, il nous semble, qu'il existe là aussi dans des prérogatives certes plus contraintes, mais existantes, des manières de faire différemment que l'orthodoxie du Capital.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Ce rapport financier 2023 permet une mise en perspective du budget de la Région, notamment sur la période 2019-2023, frappée successivement par le COVID et ses restrictions et confinements successifs, l'invasion de l'Ukraine, l'inflation sur les prix de l'énergie puis sur l'ensemble des produits et services.

De tels chocs auraient pu conduire à une dégradation marquée des ratios budgétaires, or force est de constater que tel n'est pas le cas avec une capacité de désendettement de 4,6 ans en 2023, assez proche de son niveau d'avant COVID, plaçant la Région Bretagne en 2022, au troisième rang des Régions les moins endettées derrière la Normandie et Auvergne Rhône Alpes et bien en deçà de la moyenne des Régions qui est de 5,3 ans. De même, l'épargne nette de la Région est de 17 % quand la moyenne des Régions est de 14 %, là aussi la Région Bretagne fait mieux que la moyenne.

Dans un contexte où les Régions n'ont que peu de prises sur leurs ressources, compte tenu de leur faible pouvoir de taux (11 % de leurs ressources), ce dont nous nous réjouissons, il apparaît que la Région a su maîtriser ses dépenses afin de préserver ses ratios et les maintenir au-dessus de la moyenne des Régions.

Notons toutefois que des recettes se sont révélées dynamiques, notamment dans un contexte de forte inflation avec un produit de TVA, pour être précis - la fraction régionale de TVA -, qui a augmenté en 2021, de 13,9 %, grâce notamment au rebond économique post 2020, et en 2022, de 8,6 %. Une telle situation nous semble être le résultat de plusieurs éléments :

- Tout d'abord l'Etat a maintenu et réassuré les acteurs économiques en 2020, sauvant ainsi les entreprises, les emplois mais aussi en soutenant directement et indirectement les collectivités locales, ceci le fut au prix d'un endettement public encore plus accru puisque celui-ci est passé de 98 % du PIB fin 2019 à plus de 110 % aujourd'hui. Rappelons ici un point fondamental : le statut unique de l'Etat, qui ne peut mourir, qui est de ce fait dispensé du remboursement du capital, dans la mesure où il roule sa dette, ce qui lui permet de n'inscrire à son budget que la charge des intérêts de sa dette, ce que ne peuvent faire les collectivités locales,
- Des recettes, comme la TVA, très dynamiques,
- Des choix prudents en termes de dépenses publiques, ce dont nous nous réjouissons.

Nous tenons à rappeler ce que nous pouvons lire dans les orientations budgétaires de la Région pour 2024, à savoir une dégradation de la capacité de désendettement qui passerait à 6 années en 2024 et à 8 années en 2027. Nous appelons alors dans cette enceinte, le 5 février dernier, à une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement au cours des années à venir, afin de préserver les ratios budgétaires, et notamment une bonne capacité de désendettement de la Région.

Enfin, il nous semble important de rappeler que les collectivités locales concourent à la situation des comptes publics, en représentant notamment 20 % de la dépense publique nationale. Compte tenu du fort endettement public de la France, il nous semble qu'elles doivent prendre leur part sur deux points :

- La maîtrise de leurs dépenses publiques, notamment de fonctionnement,
- La maîtrise de leur dette afin d'apporter leur concours à la nécessaire réduction de notre endettement public dont je rappelle qu'il a été multiplié par 82 depuis 1975...quand notre PIB a seulement été multiplié par 11.

Je vous remercie de votre attention.